

Connaître les dispositions relatives à la publicité des dispositifs médicaux

- Votre meilleure connaissance de la réglementation relative à la publicité vous permettra de concevoir des documents publicitaires en conformité avec la réglementation spécifique DM.
- Vous serez en mesure de l'expliquer à des collègues d'autres départements.

PROGRAMME

Cadre législatif et réglementaire de la publicité

Publicité des dispositifs médicaux destinée au public

Publicité des dispositifs médicaux destinée aux professionnels de santé

Publicité et e-media

Soumission d'un dossier de demande d'autorisation

Exemples pratiques



1 JOUR

→ 10/12/2019

699,30 € HT

Adhérents IFIS/SNITEM

Ref : **DMPUB**

PUBLIC CONCERNÉ

Collaborateurs des services marketing, communication, vente, réglementaire et juridique des entreprises de dispositifs médicaux.

Compte tenu du sujet et du ou des intervenant(s), l'Ifis se réserve le droit de refuser l'inscription de participants n'appartenant pas aux entreprises du DM (*fabricant, distributeur, importateur ou mandataire*).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Connaître et comprendre les dispositions réglementaires sur la publicité des dispositifs médicaux.

Assimiler la procédure administrative de demande d'autorisation pour une publicité.

Mettre en perspective la réglementation au travers d'exemples pratiques.

FORMATEUR(S)

Florence OLLE

Responsable affaires réglementaires au Snitem.
Aude HAUSER-LANDAIS
Responsable affaires réglementaires France,
Edwards Lifesciences SAS.

ou

Aude MAHY

Chargée d'affaires réglementaires senior chez Edwards Lifesciences pendant six ans, spécialisée dans le domaine cardiovasculaire et la surveillance en soins intensifs. En charge du contrôle réglementaire du matériel promotionnel et membre du groupe de travail affaires réglementaires du Snitem.

Informations complémentaires

Prérequis : AUCUN.

Chaque formation donne lieu à l'envoi d'une attestation de fin de formation. En cas d'évaluation des acquis, les résultats sont communiqués.

Pédagogie : B



